



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2018-067

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2018

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2018-07-27-001 - Extrait de l'arrêté n°1906-2018 du 27 juillet 2018 conférant
délégation de signature à Mme Muriel PREUX, Directrice de la sécurité de l'Aviation
Civile Centre-Est par intérim (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-07-27-001

Extrait de l'arrêté n°1906-2018 du 27 juillet 2018
conférant délégation de signature à Mme Muriel PREUX,
Directrice de la sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est
par intérim

PREFECTURE**DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS****Extrait de l'arrêté n°1906-2018 du 27 juillet 2018 conférant délégation de signature à Mme Muriel PREUX, Directrice de la sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est par intérim**

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à Mme Muriel PREUX, directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est par intérim, à l'effet de signer au nom de la préfète, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions suivantes :

N°	Nature de la décision	Références
1	Rétention d'aéronef français ou étrangers qui ne remplit pas les conditions prévues par le code des transports et par le livre 1 ^{er} du code de l'aviation civile pour se livrer à la circulation aérienne ou dont le pilote a commis une infraction au sens de ces codes	Article L.6231-1 et 6231-2 du code des transports
2	Les autorisations au créateur d'un aérodrome privé ou à usage restreint d'équiper celui-ci d'aides lumineuses ou radioélectriques à la navigation aérienne ou de tous autres dispositifs de télécommunications aéronautiques	Articles D.232-4 et D.233-4 du code de l'aviation civile
3	Décisions de délivrance des titres de circulation permettant l'accès et la circulation en zone coté piste ou en zone de sûreté à l'accès réglementé des aérodromes	Articles R.213-3-2 et R.213-3-3 du code de l'aviation civile
4	Déroptions aux hauteurs minimales de vol imposées par la réglementation, en dehors du survol des agglomérations, ou des rassemblements de personnes ou d'animaux en plein air, ou le survol de certaines installations ou établissements	Règlement de la circulation aérienne
5	Autorisations, dans les zones grevées de servitudes aéronautiques, d'installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public, ainsi que d'installations nécessaires à la conduite de travaux pour une durée limitée	Article D 242-8 et D 242-9 du code de l'aviation civile
6	Autorisation de re-décollage d'aéronefs ayant été contraints de se poser hors d'un aérodrome régulièrement établi	Article D. 132-2 du code de l'aviation civile
7	Les délivrances des licences d'exploitation des stations d'émission radio du service aéronautique	Article D .133-19-3 du code de l'aviation civile

Article 2 : En cas d'absence ou d'indisponibilité de Mme PREUX Muriel, délégation est consentie aux agents placés sous son autorité, listés ci-dessous, dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1 :

- M. Jean TEILLET, chef du département surveillance et régulation, pour les § 1 à 7 inclus ;
- M. Guilhem MAGOUTIER, chef de la division sûreté, pour le § 3 ;
- Mme Nadine BIOLLEY, adjointe au chef de la division sûreté, pour le § 3 ;
- Mme Christine GALTIER et Mme Gwendolyne BRETAGNE, assistantes à la division sûreté, pour le § 3 ;
- MM. Arnaud BORD, Claude GRÉMY, Laurent LASSASSEIGNE, Sami MAÏT assistants à la division sûreté, pour le § 3 ;
- M. Thierry LHOMMEAU, chef de la division transport aérien, pour le § 1 ;
- Mme Géraldine MARCHAND-DEMONCHEAUX, chef de la division régulation et développement durable pour le § 5 ;
- M. Patrick BRONNER, Adjoint au chef de la division régulation et développement durable pour le § 5 ;
- M Sylvain MOLE, chef de la division aviation générale pour le § 4.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°21/2018 du 2 janvier 2018 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier et la directrice de la sécurité de l'aviation civile centre-est par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 27 juillet 2018

La préfète,

Signé

Marie-Françoise LECAILLON